



Contrat d'édition non respecté

Par **Delsahut**, le **19/11/2009** à **18:44**

Bonjour,

Je travaille depuis plusieurs années comme auteur avec une maison d'édition parisienne. Cette dernière connaît des problèmes financiers et l'éditeur ne m'a pas réglé les à-valoir (fin mars) pour la signature, fin juin pour la remise du manuscrit et pour la sortie programmée de l'ouvrage en octobre. Ils ont repoussée la sortie, sans mon avis, au premier trimestre 2010 arguant qu'ils pourraient constituer un ouvrage plus riche en iconographie. Je perds donc le bénéfice des achats de Noël ce qui constitue un préjudice important. Qui plus est, les droits d'auteur des autres ouvrages n'ont pas été versés à ce jour. J'ai un contrat bien entendu. Quels moyens de pression ai-je?

J'ai pour ma part tout fait pour être dans la légalité à savoir rendre le manuscrit en temps et en heure.

Merci pour votre réponse